

ENQUÊTE FLASH. LA SITUATION DES ADHÉRENTS À LA RENTRÉE 2023

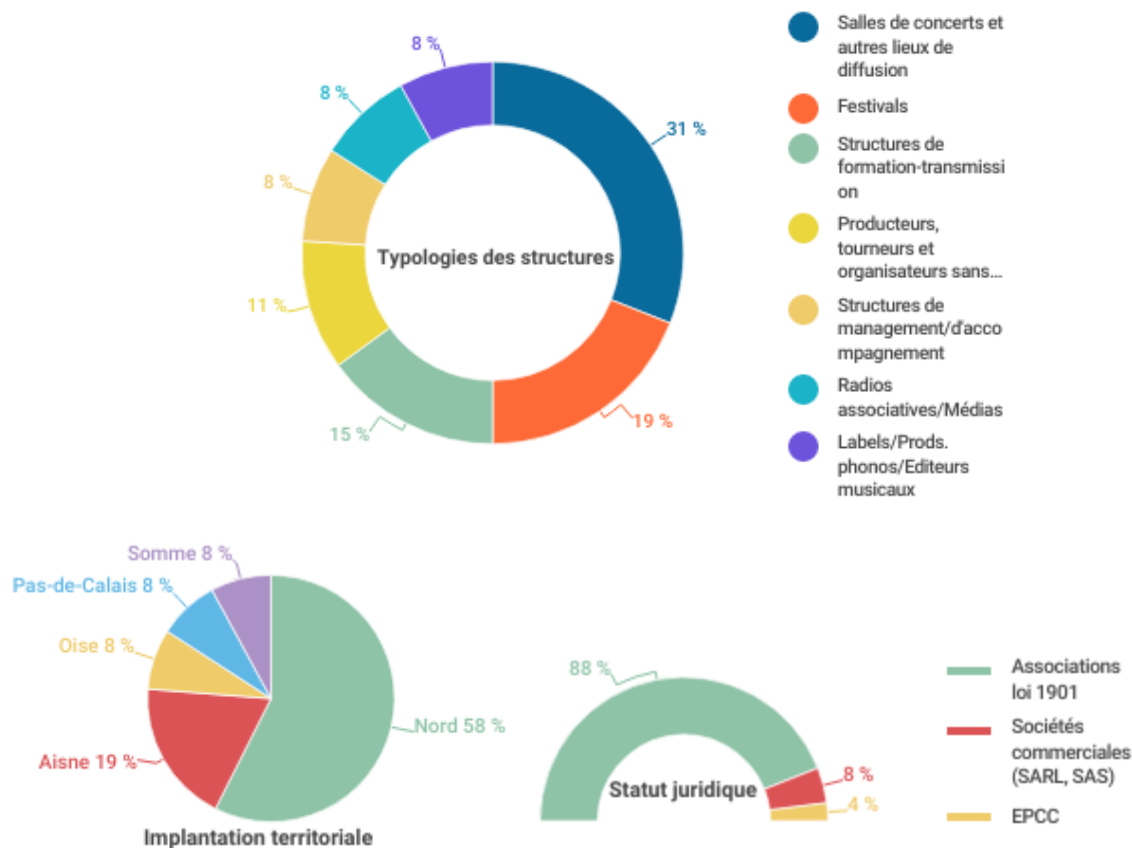
Objectifs

- Evaluer la situation financière des adhérents du pôle et leurs besoins en termes d'emplois ;
- Mettre en évidence les éventuels freins et difficultés en la matière.

Répondants

26 structures sur 91 ont répondu au questionnaire diffusé en ligne entre le 8/09/2023 et le 15/09/2023, soit **un taux de réponse d'environ 29 %**. Comme le détaillent les graphiques ci-dessous, les répondants sont :

- à **61 % des acteurs de la diffusion** (31 % de lieux de diffusion, 19 % de festivals et 11 % de producteurs de concerts, tourneurs et organisateurs sans lieu) ;
- à **88 % des associations loi 1901** (contre 8 % de sociétés commerciales, et 4 % de structures publiques) ;
- à **58 % implantés dans le département du Nord**.



Pour rappel, les 91 adhérents de Haute Fidélité sont à 59 % des acteurs de la diffusion, à 74 % des associations loi 1901 (10 % de sociétés commerciales, 16 % de structures publiques), et à 53 % implantés dans le Nord (données septembre 2023).

I. **Situation financière 2022 et perspectives actuelles**

Un exercice 2022 en demi-teinte

La situation financière 2022 des structures répondantes semble moins catastrophique qu’attendue, dans un secteur fragilisé et une période post-Covid encore marquée par de nombreuses incertitudes : maintien ou non des subventions publiques, positionnements des collectivités pour les mois à venir sur certains projets conduits par des adhérents, inflation très importante des coûts de production et des dépenses énergétiques, grande volatilité des publics, « crise des vocations » et recrutements complexes sur certains métiers (administration de production, techniques), répercussions des JO 2024, etc.

Une majorité de 46 % des structures affichent un budget proche de l’équilibre et estiment l’exercice 2022 relativement satisfaisant, quand 27 % d’entre elles ont un budget excédentaire et jugent l’année satisfaisante. Le gros quart restant se partagent entre des structures déficitaires et jugeant l’exercice pas du tout satisfaisant (23 %), et un lieu de diffusion dont le déficit important met en péril son activité (4 %).

Evidemment, **la situation reste contrastée en fonction du champ d’activité des adhérents et de la « fragilité » de leur modèle économique** : les structures œuvrant dans le développement de carrières d’artistes sont ainsi particulièrement précaires, toutes étant déficitaires ou proches de l’équilibre. Toutefois, elles ne sont pas les seules à faire état de difficultés : parmi les adhérents qui jugent leur situation pas du tout satisfaisante, on retrouve 2 lieux de diffusion situés dans l’Oise et l’Aisne, 1 producteur de concerts du Nord, 1 festival, 1 radio associative et 1 structure de management de la métropole lilloise.

Pour expliquer leur situation, près des 2/3 des répondants mettent en avant des facteurs d’évolution « négatifs », c’est-à-dire impliquant une baisse ou une stagnation de leur budget et/ou de leur activité en 2022 (cf. tableau 1 *infra*). Les facteurs les plus souvent évoqués concernent de loin la baisse ou la stagnation des financements publics (10 adhérents, dont 8 dans le secteur du *live*), et l’inflation généralisée (8 adhérents, tous dans le *live*).

23 % des répondants pointent des facteurs d’évolution « positifs », c’est-à-dire ayant permis une hausse de leur budget et/ou de leur activité¹. Les plus mis en avant relèvent de la hausse des recettes propres (3 adhérents, dont 2 structures de formation-transmission et 1 label/prod phono/éditeur musical), ou bien du maintien des aides exceptionnelles liées au Covid-19 (2 lieux de diffusion/salles de concert).

¹ Les 12 % d’adhérents restants ne se prononcent pas, l’un d’entre eux n’ayant pas encore clôturé son exercice 2022.

	Nombre de structures	Types de structures
Facteurs d'évolution négatifs	17	
Baisse ou stagnation des financements publics	10	3 Producteurs de concert/Tourneurs/Organisateurs sans lieu fixe, 2 Festivals, 2 Lieux de diffusion/salles de concert, 1 Structure de management/d'accompagnement, 1 Radio associative/Média, 1 Label/Prod phono/Editeur musical
Inflation (coûts artistiques, production, énergie, masse salariale, etc.)	8	4 Festivals, 2 Producteurs de concert/Tourneurs/Organisateurs sans lieu fixe, 1 Structure de management/d'accompagnement, 1 Lieu de diffusion/salle de concert
Problématiques structurelles (RH, changement de projet directeur, déficit structurel, fragilité modèle économique, etc.)	4	2 Lieux de diffusion/salles de concert, 1 Structure de management/d'accompagnement, 1 Producteur de concert/Tourneur/Organisateur sans lieu fixe
Perte de sources de recettes propres & autres revenus (cotisations adhérents, billetterie/bar, streaming, etc.)	2	1 Label/Prod phono/Éditeur musical, 1 Structure de formation-transmission
Problématiques de gestion interne (sur-programmation, faible visibilité sur budget, etc.)	2	1 Lieu de diffusion/salle de concert, 1 Festival
Difficultés à diversifier ressources	2	1 Lieu de diffusion/salle de concert, 1 Radio associative/Média
Aléas exceptionnels (surcoûts difficiles à maîtriser...)	2	1 Lieu de diffusion/salle de concert, 1 Festival
Repositionnement modèle économique structure (moins d'entrées de fonds)	1	1 Structure de management/d'accompagnement
Facteurs d'évolution positifs	6	
Hausse recettes propres (bonne fréquentation publics, prestas diverses, musique enregistrée, etc.)	3	2 Structures de formation-transmission, 1 Label/Prod phono/Editeur musical
Maintien d'aides exceptionnelles Covid-19	2	2 Lieux de diffusion/salles de concert
Economies réalisées sur certains postes	1	1 Festival
Reprise provision pour risques	1	1 Festival
Pas encore de visibilité	1	Structure de formation-transmission
Ne se prononcent pas	2	1 Lieu de diffusion/salle de concert, 1 Radio associative/Média

Tableau 1. Les facteurs d'évolution de l'activité des structures en 2022 (plusieurs réponses possibles par structure)

QUELQUES DONNÉES CLÉS

FONDS PROPRES 2022 (14 structures) : **Moyenne à 69 034 euros / Médiane à 51 791 euros ;** Minima/maxima : 0 euro pour un festival/199 605 euros pour une SMAC.

DEFICIT 2022 (10 structures concernées, dont la moitié de lieux de diffusion) : **Moyenne à 34 820 euros / Médiane à 16 100 euros ;** Minima/maxima : 150 euros pour un producteur de concerts du Nord/133 000 euros pour un festival du Nord.

Un peu plus des 3/4 des structures ne sont pas concernées ou n'ont pas perçu d'impact suite à la refonte des aides de la Région Hauts-de-France². Seules 6 structures (3 lieux de diffusion et 3 producteurs de concerts/tourneurs/organisateurs sans lieu) déplorent des effets négatifs : le montant accordé au titre du fonctionnement stagne ou est un peu plus élevé pour compenser l'absence d'aides aux projets, ce qui représente une moins-value notable pour financer des projets ponctuels (créations, résidences, etc.).

Un bilan provisoire 2023 peu encourageant

Sans surprise, les prévisions pour l'exercice 2023 sont plutôt pessimistes, compte tenu de la baisse de financements publics³ et privés et de la hausse corrélative des coûts (énergie, production, artistiques, etc.). **La tendance majoritaire est à l'économie et à la décroissance contraintes** : un nombre significatif de structures s'efforcent de « réduire la voilure » pour parvenir à l'équilibre, en limitant délibérément leur activité (les événements en particulier), en gelant les embauches pourtant nécessaires à leur développement, ou en absorbant la charge de travail de certains salariés en congés longue durée pour économiser un salaire supplémentaire.

Au moins 5 structures s'attendent à clôturer l'exercice sur un déficit, allant de 15 000 euros pour un producteur de concerts du Nord à environ 100 000 euros pour un lieu de diffusion de la métropole lilloise. Un autre lieu de diffusion a évité le déficit en mobilisant des provisions faites sur les exercices précédents.

A l'inverse, 5 structures estiment la situation stable, avec des ressources (recettes propres, aides exceptionnelles sur l'énergie) permettant de compenser les dépenses engagées et de développer leurs activités à peu près normalement.

Parmi les 20 structures ayant répondu sur ce point, 35 % estiment avoir moins de 3 mois de trésorerie devant elle, 30 % estiment pouvoir tenir 3 mois, et 35 % pensent pouvoir tenir plus de 3 mois dans le contexte actuel.

² Les structures aidées au fonctionnement ne peuvent plus déposer de demande d'aide au projet séparément (ex PRAC devenu PAS).

³ Deux exemples : un festival du Nord fait état d'une baisse de financements de la MEL de 64 % sur 2016-2023, un producteur de concerts du Nord évoque l'arrêt en 2023 des exonérations de charges dues au Covid-19, du Fonpeps finançant le poste de la direction, et de la subvention du Contrat de filière.

II. Le soutien public à l'emploi : la clé de voûte du développement économique des structures

Des freins à l'embauche et besoins en emplois importants

Une majorité de 54 % des répondants affirment rencontrer des difficultés pour embaucher des salarié.e.s, quand 35 % d'entre eux ne rencontrent pas de difficultés particulières (11 % ne sont pas concernés ou sans opinion).

On retrouve tous les types de structures répondantes parmi celles pointant des difficultés⁴, qui esquissent **3 principaux freins à l'embauche** : le manque de moyens financiers dédiés pour la moitié des structures ; des métiers ou des profils spécifiques en tension⁵ pour un gros tiers des structures, notamment car le secteur pâtit d'un manque d'attractivité ; l'incertitude sur les projets et leurs retombées financières pour 21 % des structures.

Parmi les solutions identifiées, 2/3 des structures évoquent la hausse ou la création de nouveaux financements publics dédiés, l'amélioration des formations au sein du secteur (21 % des structures), ou encore le développement de l'attractivité du secteur et des structures employeuses pour conserver les actuels professionnels et en attirer de nouveaux (21 % des structures).

Sur 24 structures ayant répondu sur ce point, 79 % d'entre elles ont des besoins en ETP qu'elles ne peuvent recruter faute de moyens (17 % n'ont pas de besoins, et l'une ne s'est pas prononcée). Hormis l'une d'entre elles qui n'a pas communiqué de chiffres précis, les autres structures se répartissent comme suit : 44 % auraient besoin de recruter entre 1 et 2 ETP, 28 % auraient besoin de recruter un ETP ou moins, et les 28 % restants auraient besoin de recruter 2 ETP ou plus⁶.

Globalement, **ce sont surtout les structures avec peu de personnel permanent** (« développeurs d'artistes », festivals, radios associatives, labels et éditeurs musicaux) **qui nécessiteraient 1 ou 2 ETP supplémentaires pour passer un cap dans le développement de leur structure**. Or, c'est un pari risqué de franchir ce cap sans soutien public assuré à la clé : le rôle des collectivités est primordial à cet endroit pour le développement de la filière.

⁴ 4 lieux de diffusion, 2 producteurs de concerts/tourneurs/organisateurs sans lieu, 2 festivals, 2 structures de formation-transmission, 2 radios associatives, 1 structure de management/d'accompagnement, 1 label/prod phono/éditeur musical.

⁵ Production (chargé.e de production par exemple), techniques, administratifs, commerciaux (synchro), musicien.ne.s intervenant.e.s – en particulier féminines.

⁶ Parmi ces dernières, on retrouve 3 lieux de diffusion (dont 1 SMAC), 1 producteur de concerts et 1 label/prod phono/éditeur musical.

Les postes ou missions les plus demandés sont ceux de chargé.e ou assistant.e de production (29 % des postes), de missions liées à l'administration (21 %), à la communication (idem), ou encore à la médiation culturelle (14 %). **La mutualisation de ces emplois via un groupement d'employeurs pourrait constituer une solution opportune** pour des structures ayant des besoins communs ou complémentaires, mais qui individuellement n'ont pas les moyens dédiés pour embaucher des salarié.s de manière permanente.

Une nécessité commune : des relations aux élus à développer amplement

Si elles sont assez variables, **l'ensemble des structures font généralement état de relations constructives et satisfaisantes avec les partenaires institutionnels**, en particulier avec la Région Hauts-de-France. **Le principal bémol réside dans la déconnexion manifeste entre les acteurs des musiques actuelles et les élu.e.s** : une majorité de structures pointent l'absence de lien direct aux élu.e.s. Cela induit souvent un sentiment de ne pas avoir d'arbitrages sur des sujets stratégiques et/ou urgents au vu de la situation délicate de certaines structures, l'absence de transparence des décisions prises et de visibilité sur les demandes d'aides des structures, ou encore le manque de reconnaissance du travail mené sur les territoires.

Si l'on détaille un peu par typologie de structures, on peut voir dans le tableau suivant que les festivals et les structures de formation-transmission semblent davantage satisfaits que les lieux de diffusion, les producteurs de concerts/tourneurs/organisateur.s sans lieu ou les labels/prods. Phono/éditeurs musicaux.

Typologies des structures	Fréquence relation	Qualité relation
Festivals	X	Variables, mais globalement bonnes ou très satisfaisantes pour les 5 festivals
Labels/Prods phonos et Éditeurs musicaux	Irrégulières (demandes aides essentiellement)	Difficultés à faire comprendre économie et spécificités musique enregistrée
Lieux de diffusion/salles de concerts	Régulières avec les services administratifs	Constructives, mais pour l'essentiel avec les services administratifs. Les élu.e.s sont plus difficiles à rencontrer et à mobiliser autour des projets, ce qui induit souvent un sentiment de ne pas avoir d'arbitrages sur des sujets stratégiques et/ou urgents au vu de la situation délicate de certaines structures
Producteurs de concerts/Tourneurs/Organisateurs sans lieu fixe	De ponctuel pour 2 structures à régulières avec chargé de mission Région pour la dernière	- Satisfaisantes avec services, mais pas de lien direct aux élu.e.s - Absence transparence décisions et visibilité demandes aides (vote « gelé » de la subvention de fonctionnement d'une structure par la Région)
Radios associatives/Médias	X	- Relations avec services correctes (Région via FRANF/municipalités en individuel), aucun lien aux élu.e.s ni reconnaissance de leur part - Absence transparence décisions et visibilité demandes aides (rejet demande CREAP d'une radio non communiqué directement)

Structures de formation-transmission	Régulières pour 3 sur 4	Constructives et satisfaisantes (malgré éloignement services Région et pas de déplacement des techniciens dans l'Aisne pour l'une des structures)
Structures de management/d'accompagnement	Quasi inexistantes pour départements et DRAC pour l'une des structures	• Très satisfaisantes et constructives pour une structure (avec le chargé de mission Région) • Satisfaisantes et constructives avec Région et CNM malgré irrégularité pour l'autre structure

Tableau 2. Fréquence et qualité des relations aux partenaires institutionnels

Certains points d'attention à avoir

- Importance que les structures des musiques actuelles voient leur budget consolidé par le soutien public, et que les collectivités dégagent des marges à cet effet (l'un des axes du budget Culture en Région vise l'équité entre les filières culturelles, et une discussion sur le financement du festival Haute Fréquence serait à mener).
- Les structures œuvrant en milieu rural ou dans des départements moins pourvus en équipements et en offre (Aisne, Oise) ne se sentent pas assez soutenues et reconnues dans le travail au long cours qu'elles mènent pour les populations de ces territoires.